

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 13 avril 2021

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h00
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Procuration : Nelly Marechal donne procuration à Catherine Georgelin, Jean-Laurent Kernevez donne procuration à Carine Guillo, Jeanine Guillou donne procuration à Henri Moan.
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Frédérick Pruss

Monsieur le Maire présente Monsieur Roch, responsable de la trésorerie de Douarnenez qui assistera à l'ensemble de ce conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 9 mars 2021.

- Compte-rendu approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver l'ajout de 4 points à l'ordre du jour :

- Présentation du budget de la caisse des écoles
- Achat d'un fourgon
- Achat d'un tableau
- Modification de la délibération prise lors du précédent conseil municipal portant sur les indemnités des élus.

- Proposition adoptée à l'unanimité

1- Comptes administratifs et comptes de gestion des différents budgets annexes

- SPANC
Présentation par Monsieur Kérisit.
Il est rappelé que le déficit de 80€ est un reliquat et n'est pas lié à l'année en cours.
 - Le compte est approuvé à l'unanimité
- Lotissement
Présentation par Monsieur Roch trésorier principal.

Le trésorier principal mentionne que ce budget est difficile à visualiser car c'est le seul ayant une comptabilité de stock (les terrains).

➤ Le compte est approuvé à l'unanimité

- Caisse des écoles

Présentation faite par Monsieur Kérisit.

Monsieur le Maire rappelle que la caisse des écoles a pour seule action le financement de la cantine et de la garderie.

➤ Le compte est approuvé à l'unanimité

- CCAS

Présentation faite par Monsieur Kérisit

➤ Le compte est approuvé à l'unanimité

2- Compte administratif et compte de gestion de la Commune

- Fonctionnement

La présentation est effectuée par Monsieur Kérisit

Concernant les charges à caractère général, Monsieur Moan réinterroge sur l'augmentation du poste d'électricité et son lien éventuel avec le branchement de M. Manceau lors des travaux d'aménagement de l'aile Est du petit séminaire sur un compteur municipal.

Monsieur Kérisit répond qu'il y a quelques erreurs d'affectation entre gaz et électricité, ce qui fausse la comparaison.

Concernant le compteur sur le chantier, monsieur de Maire répond qu'il y aura une rétrocession et donc Monsieur Manceau payera l'électricité consommée pendant la durée du chantier.

Monsieur Moan demande sous quelle forme se fera cette transaction.

Monsieur le Maire répond que c'est à l'étude. Il ajoute également qu'à ce jour tous les appartements sont reliés en eau et électricité avec leurs compteurs propres.

Monsieur Evenat demande à être tenu informé de l'effectivité de ce remboursement.

Concernant les charges de personnel, Monsieur Moan demande quels sont les membres du personnel non-titulaires.

Monsieur Kérisit fait la liste du personnel concerné.

Monsieur Moan demande s'il est possible d'avoir un organigramme du personnel.

Monsieur le Maire répond que la création d'un tel document est en cours et ajoute que c'est désormais une obligation pour les collectivités.

Monsieur Moan demande où apparait l'aide fournie par la Communauté de Communes à l'élaboration du budget.

Monsieur Kérisit répond qu'elle sera visible sur le budget de l'année prochaine.

Présentation des recettes de fonctionnement par Monsieur Kérisit.

Concernant les subventions, Monsieur Moan demande si la subvention pour la médiathèque sera reconduite.

Monsieur le Maire lui répond qu'elle devrait être reconduite encore un an mais qu'elle n'est pas présente au Budget prévisionnel car elle n'est pas garantie.

Concernant les revenus des immeubles Monsieur Moan demande ce qu'il en est de La Obra. Monsieur le Maire lui répond que 3 associations (La Obra, Cap-Sizun animation et Ty Calin) sont en convention « Enfance Jeunesse » avec la Communauté de Communes et sont accueillies sur Pont-Croix à titre gratuit. Il souligne qu'il est hors de question de faire payer une association et pas les autres.

Monsieur Moan fait référence à d'anciennes délibérations du conseil municipal qui établissaient un loyer de la part de La Obra et s'étonne de l'impayé ou de l'absence de correctif sur les anciennes délibérations. De plus il s'étonne d'une facture payée à La Obra de 4000€ pour la journée du patrimoine.

Monsieur le Maire explique que suite aux délibérations précédentes dont il est question aucune convention n'a été signée.

Monsieur Moan s'en étonne.

Monsieur le Maire lui répond qu'à l'époque il y avait une incertitude quant au conventionnement de l'association avec la communauté de communes, qui a été validé entre temps, rendant caduques les délibérations précédentes. Il ajoute que la facture de 4000€ correspond aux cachets de professionnels engagés pour les deux représentations lors des journées du patrimoine.

Monsieur Moan précise qu'il ne remet pas en cause le travail effectué par La Obra, qu'il juge très bon, mais qu'il souhaiterait qu'une délibération soit prise pour entériner la gratuité de l'occupation des locaux par La Obra.

Monsieur le Maire clos le débat en mettant en avant le fait que La Obra déménagera bientôt, ce qui sera l'occasion de signer une nouvelle convention où l'occupation à titre gratuit sera bien mentionnée.

Monsieur Moan interroge ensuite sur les loyers de la MAM.

Monsieur le Maire l'informe que les loyers ont été payés. Il ajoute que moins de loyers seront perçus l'année prochaine car la trésorerie qui représentait un gros loyer a déménagé à Douarnenez. Cependant Monsieur le maire fait état d'une renégociation en cours avec les propriétaires d'antennes 4G pour en augmenter le loyer.

Pour conclure sur le fonctionnement Monsieur le Maire se félicite du résultat de l'exercice (excédent de 391 782 €) et félicite particulièrement Monsieur Kérisit et son travail permanent sur la question. Il souligne que ce résultat est important car il permet de faire des investissements.

- Investissement

Présentation des dépenses et recettes d'investissement par Monsieur Kérisit.

Monsieur le Maire précise que le déficit (de 74 255 €) est lié à la fin de gros chantiers dont toutes les subventions n'ont pas encore été reçues.

Monsieur Kérisit explique que La capacité de désendettement de la commune est très bonne.

- Comptes de gestion

Monsieur le trésorier explique que les comptes de gestion sont en concordance, il souligne que vu le peu d'écart entre prévision et réalisation, le budget témoigne du principe de sincérité lors de la conception du budget. Il réinsiste sur le bon ratio de désendettement et le bon ratio de rigidité des charges structurelles de la commune.

- Le compte administratif est approuvé à la majorité (3 voix contre/1 abstention/14 pour)
- Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité

3- Affectation du résultat du budget communal

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat du fonctionnement de la commune à l'investissement de la commune.

- Accepté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose que le déficit du SPANC soit de nouveau réaffecté au fonctionnement.

- Accepté à l'unanimité

4- Budget prévisionnel communal

Présentation du budget prévisionnel faite par Monsieur Kérisit.

Monsieur Moan suggère l'instauration d'une taxe foncière sur les logements vacants.

Monsieur le Maire dit qu'il est difficile d'identifier les logements strictement vacants et qu'il s'agit souvent de résidences secondaires. Il ajoute qu'il y a une réflexion à mener sur le sujet dans l'attente d'une éventuelle révision des bases d'imposition.

Monsieur Moan évoque l'éventuelle création de catégories intermédiaires. Monsieur le Maire lui répond que les impôts préfèrent que l'on remette une maison dans sa bonne catégorie plutôt que de créer de nouvelles catégories intermédiaires.

Monsieur Evenat demande combien de maisons secondaires compte Pont-Croix. Monsieur le Maire lui répond que Pont-Croix est l'une des communes qui en a le moins notamment par rapport aux communes côtières et qu'actuellement des maisons secondaires se vendent sur Pont-Croix pour devenir des résidences principales.

Monsieur Moan se demande si le montant de la halle de sport comprend le génie civil. Monsieur le Maire et Monsieur Kérisit lui répondent par l'affirmative. Monsieur le Maire ajoute que des devis ayant été reçus le chiffrage de l'opération est désormais bien plus précis.

Monsieur Moan demande si le mur d'escalade est compris dans le devis. Monsieur le Maire répond que pour ce qui est des demandes de financement, le projet global sera séparé en 3 lots (La halle, l'annexe et les équipements de la salle) car il est ainsi plus aisé d'obtenir des subventions.

Monsieur Moan demande si il y a déjà un prévisionnel du démarrage des travaux. Monsieur le Maire dit que non car nous sommes en attente d'une réponse de subvention de l'Etat.

Monsieur Moan demande si il y a un programme de voirie. Monsieur Kérisit répond que oui et évoque Keridreuff, la Rue Émile Zola. Monsieur Moan questionne sur la présence d'un plan d'aménagement pour Keridreuff. Monsieur le Maire lui répond positivement et précise qu'il sera présenté avec le plan d'aménagement patrimonial lors du prochain conseil.

- Vote : 4 abstentions et 15 voix pour.

5- Budgets annexes prévisionnels

- SPANC
Présentation faite par Monsieur Kérisit.
➤ Vote : unanimité.

- Caisse des écoles
Présentation faite par Monsieur Kérisit.
➤ Vote : unanimité.

- CCAS
Présentation faite par Monsieur Kérisit.
➤ Vote : unanimité.

- Lotissement
Présentation faite par Monsieur Kérisit.
➤ Vote : unanimité.

Monsieur le Maire précise que la Direction Générale des Finances Publiques demande une diminution du nombre des budgets annexes et que certains budget comme le CCAS, le SPANC et lotissement pourraient être clos cette année.

6- Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école maternelle et primaire de Roscudon

Monsieur le Maire présente le forfait par élève :

- Elève en maternelle : 1 380,12 €
- Elève en primaire : 598,18 €

La commune compte 11 élèves en maternelle inscrits dans cette école soit une participation totale de 15 181,32 €.

La commune compte 17 élèves en primaire inscrits dans cette école soit une participation total de 10 169,06 €.

Monsieur le Maire propose donc de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école maternelle et primaire de Roscudon à hauteur de 25 350,38€.

- Vote : unanimité

7- Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école maternelle et primaire Diwan

Monsieur le Maire explique que les forfaits élèves sont identiques que ceux précédemment présentés.

La commune compte 6 élèves inscrits en maternelle soit une participation totale de 8 280,72 €.

La commune compte 3 élèves inscrits en primaire soit une participation totale de 1 794,54 €.

Monsieur le Maire propose donc de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école maternelle et primaire de Diwan à hauteur de 10 075,26 €.

- Vote : unanimité.

8- Présentation du compte administratif et du budget de la Cité Musicale

Monsieur Le Maire présente les comptes et le budget prévisionnel.

Il explique que le déficit est dû à une subvention européenne en retard qui doit arriver le mois prochain.

Il est noté que l'année 2020 été compliquée à cause de la crise sanitaire et que le maximum des évènements culturels ont eu lieu en extérieur.

Il précise que le prévisionnel est ambitieux et mise sur une levée des contraintes imposées par le gouvernement. Il souligne également sa déception vis-à-vis de la participation de la Région pour l'année 2020. La subvention est passée de 15 000€ à 5 000€ car la Région a choisi de soutenir les entreprises et non la culture. Cependant la Région a promis plus pour cette année.

➤ Vote : 4 voix contre / 15 voix pour

Monsieur Moan formule une demande concernant une convention de mise à disposition de personnel qui n'est pas passée en conseil municipal et souhaite que l'ensemble des conseillers soit informé. Monsieur le Maire dit en avoir parlé lors du précédent conseil municipal.

Monsieur Moan pense qu'il y a un problème avec cette convention. Monsieur le Maire dit qu'il vérifia mais qu'elle a été validée par le contrôle de légalité.

Il fait également le point sur la situation et la problématique connexe du manque de directeur général des services.

9- Participation aux budgets annexes

Monsieur Le Maire précise que suite à la demande de monsieur Moan, les participations sont désormais votées budget par budget.

- CCAS

Monsieur le Maire propose une subvention de 9 000 €.

La subvention est approuvée à l'unanimité.

- Caisse des écoles

Monsieur le Maire propose une subvention de 22 000 €.

La subvention est approuvée à l'unanimité.

- Cité Musicale

Monsieur le Maire propose une subvention de 5 000 €.

La subvention est approuvée à la majorité (4 Contre / 15 Pour).

10- Taux et taxes locales

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'habitation est bloquée pour les résidences secondaires au taux de 2017.

Il souligne que la part communale est inchangée mais que la part départementale elle, augmente.

Monsieur le trésorier précise que cette augmentation est en lien avec la suppression de la taxe d'habitation.

Concernant la taxe foncière Monsieur le Maire propose de maintenir le taux à l'identique.

➤ Vote : unanimité.

11- Avenant au marché du projet d'aménagement des abords du séminaire

Monsieur le Maire présente un avenant pour l'entreprise Le Roux concernant la fin des travaux du parking pour un surplus total de 14 780€ HT.

- Vote : unanimité.

12- Achat d'un fourgon

Monsieur le Maire présente 3 offres pour l'achat d'un nouveau fourgon en remplacement de l'ancien en mauvais état.

Il propose de retenir l'offre la moins chère : le fourgon Renault à 20 646,42€.

- Vote : unanimité.

13- Achat d'un tableau pour le Marquisat

Monsieur le Maire présente un tableau de Théophile Deyrolle trouvé à Paris. Son prix initial était de 2 000€. La commune a obtenu un offre à 500 €.

- Vote : unanimité.

14- Délibération modificative sur les indemnités des élus

Monsieur le Maire explique que la préfecture demande une modification de la présentation du calcul, mais cela ne change rien au résultat.

- Vote : 2 abstentions / 17 voix pour.

15- Questions diverses

- Monsieur Evenat fait suivre une demande des habitants de Langroas qui se plaignent de la vitesse excessive et du panneau lieu-dit qui n'est plus en place. Monsieur le Maire confirme que la vitesse est effectivement un problème dans ce secteur et qu'il faut y trouver une solution. D'autre part, monsieur Evenat souligne que certains stop ne sont plus visibles. Monsieur le Maire explique que ce problème est en cours de résolution et que le traçage va être refait. Monsieur Kerivel dit que le panneau d'entrée de ville côté Langroas est caché par la végétation. Il interroge également sur la mise en place de la deuxième partie des plaques de rue. Monsieur le Maire explique que l'équipe en charge de ce programme s'est réunie pour vérifier l'orthographe avant de lancer la nouvelle commande.

- Monsieur Moan demande ce qu'il en est du prix des dalles enlevées dans le cloître du petit séminaire. Monsieur le Maire explique que l'achat des dalles se fait via un don à la fondation du patrimoine au prix de 200 € pour 1m² de dalles emportées. Les demandes des particuliers habitants Pont-Croix sont traitées de façon préférentielle.
- Monsieur Moan demande où en est la vente de la maison Scelo. Monsieur le Maire lui répond que le prochain conseil traitera de la revitalisation commerciale et que ce point sera abordé.
- Monsieur Moan demande, de la part de Mme Guillou, quel a été la position de monsieur le maire sur la sollicitation de l'Etat quant à l'organisation des élections. Monsieur le maire lui répond que la sollicitation a été fait lundi à 10h pour une réponse attendue à midi le jour même. Or étant en réunion ce matin-là il ne lui a pas été possible de donner son avis.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 22h30.

Fait et affiché à Pont-Croix le 19 avril 2021

Le Maire

Benoît Lauriou

